

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS**

**Séance du 26 MAI 2025**

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **vingt-six mai à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Eloïse SOYER, Sonia PREHOUBERT, Kylan GORIT, Mikaël MATIGNON, Laurence LUIS-LEON, M. Gérard VAN MELCKEBEKE, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Karine CRAVIC, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Séverine DELSERT BROQUET, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE.

Absents : Mme Laura SERON-HABERLAND et M. Jean-Michel POTS,

Secrétaire de séance : Monsieur Reynald CARLOT

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 29  
Présents : 25  
Représentés : 02  
Votants : 27

**Délibération n°**

**2025\_D\_024**

**Objet de la délibération : POLE SCOLARITE-ENFANCE-JEUNESSE – EVOLUTIONS TARIFAIRES A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025**

Madame le Maire

↳ Explique que dans le cadre de la préparation de la rentrée 2025, une révision des tarifs à l'accueil de loisirs et aux services périscolaires est nécessaire. Cette révision vise à mieux répondre aux besoins des familles tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

- 1 - Augmentation globale des tarifs de 2,5 % appliquée à l'ensemble des tarifs des services d'accueil de loisirs (mercredis, vacances scolaires, périscolaire, club ados). Cette revalorisation modérée prend en compte l'évolution des coûts de fonctionnement tout en restant maîtrisée pour les familles,
- 2 - Nouvelle possibilité : accueil du mercredi en demi-journée le mercredi (matin ou après-midi), sans repas. Cette formule plus souple répond à une demande des familles et facilite l'organisation de la journée selon leurs contraintes,
- 3 - Enfants en ULIS : Les enfants scolarisés en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) bénéficieront désormais des mêmes tarifs que les habitants d'Aix-Villemaur-Pâlis, quelle que soit leur commune de résidence. Cette mesure tient compte du fait que ces enfants ne choisissent pas leur lieu de scolarisation et vise à garantir une équité de traitement,
- 4 - La navette du Club Ados sera facturée 1€ par trajet pour les jeunes des Communes de la CCPO hors AVP.

↳ Propose les tarifs à compter de la rentrée 2025, les tarifs suivants :

TARIFS PAUSE MERIDIENNE		
	Enfants résidents AVP + ULIS	Enfants extérieurs à la commune AVP
Quotient de 0 à 300	2,29 €	5,69 €
Quotient de 301 à 500	2,51 €	
Quotient de 501 à 700	2,86 €	
Quotient de 701 à 900	3,44 €	
Quotient de 901 à 1100	3,74 €	
Quotient à partir de 1101	4,03 €	

<b>MERCREDIS</b>									
	Enfant résidant sur la Commune d'AVP			Enfant dont un des 2 parents travaille sur la Commune			Enfant résidant hors de la Commune		
	1/2 journée AVEC repas	1/2 journée SANS repas	journée AVEC repas	1/2 journée AVEC repas	1/2 journée SANS repas	journée AVEC repas	1/2 journée AVEC repas	1/2 journée SANS repas	journée AVEC repas
QF<300	3,27 €	2,48 €	4,06 €	6,54 €	4,96 €	8,12 €	7,85 €	5,97 €	9,74 €
301<QF<500	3,93 €	2,98 €	5,06 €	7,68 €	5,95 €	9,74 €	11,12 €	7,16 €	11,69 €
501<QF<700	4,70 €	3,57 €	6,33 €	9,23 €	7,14 €	11,69 €	13,35 €	8,59 €	14,02 €
701<QF<900	5,65 €	4,29 €	7,91 €	11,06 €	8,57 €	14,02 €	16,02 €	10,31 €	16,83 €
901<QF<1100	6,78 €	5,14 €	9,88 €	13,27 €	10,29 €	16,83 €	19,22 €	12,37 €	20,19 €
QF>1100	8,13 €	6,17 €	12,33 €	15,92 €	12,34 €	20,19 €	23,06 €	14,84 €	24,23 €

<b>VACANCES SCOLAIRES</b>			
	Enfant résidant sur la Commune d'AVP	Enfant dont un des 2 parents travaille sur la Commune	Enfant résidant hors de la Commune
	JOURNEE	JOURNEE	JOURNEE
QF<300	3,96 €	7,92 €	9,50 €
301<QF<500	4,94 €	9,50 €	11,12 €
501<QF<700	6,18 €	11,40 €	13,35 €
701<QF<900	7,72 €	13,68 €	16,02 €
901<QF<1100	9,64 €	16,42 €	19,22 €
QF>1100	12,03 €	19,70 €	23,06 €

	<b>Majoration retard Réservation ou non-inscrit</b>
Quotient de 0 à 300	3,00 €
Quotient de 301 à 500	3,25 €
Quotient de 501 à 700	3,75 €
Quotient de 701 à 900	4,00 €
Quotient de 901 à 1100	4,50 €
Quotient supérieur à 1101	5,00 €

<b>SEJOUR 2 JOURS (MATERNELS) MESNIL-ST-PÈRE AVEC EHPAD DU 07 AU 09 JUILLET</b>			
	Enfants résidants sur AVP	Enfants dont 1 des parents travaille sur AVP	Enfants autre que 1 et 2
Quotient de 0 à 300	23,16 €	46,38 €	55,62 €
Quotient de 301 à 500	28,92 €	55,62 €	66,72 €
Quotient de 501 à 700	36,18 €	66,72 €	80,10 €
Quotient de 701 à 900	45,18 €	80,10 €	96,12 €
Quotient de 901 à 1100	56,40 €	96,12 €	115,32 €
Quotient supérieur à 1101	70,44 €	115,32 €	138,36 €

SEJOUR 6 JOURS (ELEMENTAIRES) NORMANDIE – ACTIVITES NAUTIQUES DU 07 AU 12 JUILLET			
	Enfants résidants sur AVP	Enfants dont 1 des parents travaille sur AVP	Enfants autre que 1 et 2
Quotient de 0 à 300	46,32 €	92,76 €	111,24 €
Quotient de 301 à 500	57,84 €	111,24 €	133,44 €
Quotient de 501 à 700	72,36 €	133,44 €	160,20 €
Quotient de 701 à 900	90,36 €	160,20 €	192,24 €
Quotient de 901 à 1100	112,80 €	192,24 €	230,64 €
Quotient supérieur à 1101	140,88 €	230,64 €	276,72 €

CLUB ADOS				
	AVP communes conventionnées ext. travaillant à AVP			extérieurs
	tranche 1 QF<500€	tranche 2 501<QF<900	tranche 3 QF>901	
adhésion annuelle	11,28 €	13,33 €	16,40 €	26,65 €
Tarif 1 (activité entre 0 € et 14,99 €)	4,92 €	6,44 €	8,75 €	12,30 €
Tarif 2 (activité entre 15 € et 24,99 €)	9,84 €	12,87 €	17,52 €	24,60 €
Tarif 3 (activité entre 25 € et 34,99 €)	14,71 €	19,32 €	26,28 €	36,90 €
Tarif 4 (activité entre 35 € et 44,99 €)	19,99 €	25,76 €	35,04 €	49,20 €
Tarif 5 (activité entre 45 € et 54,99 €)	25,57 €	32,20 €	43,82 €	61,50 €
Tarif 6 (activité de plus de 55 €)	29,34 €	38,63 €	52,57 €	72,78 €

NAVETTE INTRA CCPO UNIQUEMENT  
1€ par trajet - sur réservation uniquement hors AVP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

‣ **ACCEPTE** Les nouveaux tarifs proposés ci-dessus.

‣ **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Séverine DELSERT-BROQUET.

The image shows an official circular stamp of the 'Ville d'Aix-sur-Meuse' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.